

**MESSAGE DU CONSEIL COMMUNAL D'AVRY  
AU CONSEIL GÉNÉRAL DU 19 MAI 2020  
CONCERNANT LES COMPTES 2019**

**Présentation des comptes 2019 - Commentaires**

La présentation des comptes 2019 se réfère au budget 2019 adopté par le Conseil général en date du 11 décembre 2018.

Elle comporte les documents suivants :

- Commentaires
- Comptes de fonctionnement 2019
- Comptes des investissements 2019
- Bilan au 31.12.2019
- Rapport de l'organe de révision, conformément aux dispositions de la loi sur les communes et de son règlement d'exécution.

Annexes :

- Tableau des crédits d'investissement votés, en cours de réalisation, terminés ou abandonnés
- Amortissements 2019
- Engagements conditionnels hors bilan au 31.12.2019.

**Compte de fonctionnement**

Le compte de fonctionnement pour l'exercice 2019 se résume comme suit :

Revenus	CHF 12'521'650.06
Charges	<u>CHF 12'368'146.65</u>
<b>Excédent de revenus</b>	CHF 153'503.41

Le budget 2019 prévoyait un bénéfice de CHF 84'558.60.

Il est rappelé que depuis 2015, il a été décidé d'effectuer des imputations internes des intérêts des dettes et des amortissements obligatoires dans les différents chapitres les plus importants.

Certains postes de charges et de produits 2019 présentent des différences par rapport au budget.

En voici les principales variations :

## **0. ADMINISTRATION**

*(Charges -41'864.34; Revenus +31'341.75)*

### **010. Administration**

*(Charges -28'633.80)*

Le fonctionnement de la commune en termes de jetons et vacations est inférieur aux prévisions (commission financière, conseil communal & conseil général) tandis que les frais d'étude en vue de la fusion sont plus élevés que prévus.

### **020. Administration générale**

*(Charges -13'227.54; Revenus +28'967.70)*

En ce qui concerne le personnel administratif, seules les cotisations à la caisse de prévoyance accusent une hausse significative par rapport au budget, du fait de l'activation d'un contrat cadres.

Le dépassement du budget au compte 020.318.04 (Frais de procédure et avis de droit) de CHF 14'386.00 est dû aux frais d'établissement de la convention signée le 30 mars 2020, relative aux diverses taxes de raccordement dans la Zone Industrielle. Cette convention règle le passé, élimine les deux recours que le groupe Python avait déposé à la commune et permettra l'encaissement de CHF 240'000.00 de taxes.

Le compte 020.436.02 (remboursements d'assurances et de tiers) présente un produit non budgété de CHF 26'211.00. Ce revenu provient principalement des pertes de gain accident versées par l'Axa.

## **1. ORDRE PUBLIC**

*(Charges +122'309.13; Revenus +5555.71)*

### **140. Police du feu**

*(Charges +118'119.07; Revenus -1'414.10)*

Notre participation au CSPi M.A.N. (compte 140.352.00) a été de CHF 76'421.26.

Au compte 140.390.01 figure un amortissement extraordinaire de CHF 122'098.80 sur l'investissement du matériel et du tonne-pompe.

### **141. Police du Feu CSPi M.A.N.**

*(Charges et Revenus +13'594.81)*

Les comptes de ce service s'équilibrent toujours au niveau des charges et des revenus, les participations des communes membres étant des charges liées. Notre propre participation à ce service se retrouve dans le compte 140.352.00.

Sur le compte 141.311.00, suite à l'achat d'un pick-up pour CHF 15'000.00, des feux bleus sirène (RAG obligatoire) et une radio ont dû être installés. Ils n'étaient pas budgétés. Des tenues de feu spéciales (petites et grandes tailles) ainsi que de nouveaux Triopans expliquent le dépassement de CHF 25'133.19 par rapport au budget.

## **2. ENSEIGNEMENT ET FORMATION**

*(Charges +3'083.48; Revenus +44'206.70)*

### **210. Cycle scolaire obligatoire**

*(Charges -13'985.74; Revenus +16'056.85)*

Depuis la rentrée scolaire 2019-2020, une bonne partie des frais des fournitures scolaires (compte 210.310.00) passe par le cercle scolaire Avry-Matran, au compte 210.352.00. Le montant de CHF 24'697.15, figurant dans ce compte, se compose de :

CHF 7'500.00 pour le secrétariat, CHF 947.15 pour les vacations du conseil des parents,

CHF 16'250.00 pour les fournitures scolaires.

De plus le canton contribue depuis l'année scolaire 2018-2019 au financement des fournitures scolaires et des activités à raison de CHF 75.00 par enfant. Le montant non budgété de CHF 11'550.00 figure au compte 210.461.00.

Au compte 210'433.00 (participation aux camps et courses scolaires), la participation des parents aux frais du camp d'été n'était pas budgétée.

## **218. Accueil extrascolaire**

*(Charges +11'326.50; Revenus +15'187.00)*

Le dépassement de budget de CHF 7'444.00 des frais d'accueil extrascolaire (compte 218.365.02) s'explique par un nombre plus élevé d'élèves inscrits. En effet, les frais de repas représentent à eux seuls CHF 44'051.50 pour l'année 2019. Il a également été investi dans un logiciel de gestion, un raccordement Wifi et du mobilier pour CHF 2'159.20.

Ces frais sont compensés par les produits de l'accueil (compte 218.433.01) facturés aux parents en fonction de leur revenu.

## **290. Administration scolaire**

*(Charges +9'986.14; Revenus +12'962.85)*

Suite à la mise en service fin juin de l'installation photovoltaïque sur le toit du bâtiment de l'école, les frais d'électricité de l'école primaire, de la halle de sport, du bâtiment AES et du bâtiment communal ont été regroupés sur un seul compteur au compte 290.312.00. Les comptes 942.312.01 et 942.312.04, inférieurs au budget pour 2019, ne seront plus utilisés dès 2020. L'énergie réinjectée dans le réseau est quant à elle ventilée dans le compte 290.435.00.

Le dépassement de CHF 15'442.30 par rapport au budget du compte 290.314.00 (Entretien des bâtiments) s'explique par des frais occasionnés par la création d'une nouvelle classe enfantine, la modification des locaux de la salle de bricolage ainsi que la sécurisation des escaliers amenant au sous-sol.

Le montant non budgété au compte 290.436.02 (Remboursement d'assurances et de tiers) provient pour CHF 2'700.00 des frais de chauffage refacturés à la paroisse et le solde de l'école de natation de Düringen pour des frais surfacturés en 2017-2018.

## **3. CULTURE ET LOISIRS**

*(Charges -34'965.04; Revenus +22'088.90)*

### **330. Bancs publics et chemins pédestres**

*(Charges -3'418.15; Revenus +15'081.50)*

La contribution de CHF 11'059.50, au compte 330.436.01 (contribution cantonale pour entretien étang de Rosé) concerne les frais 2018. Dès 2019, l'entretien du marais a été repris par le canton.

L'amortissement de CHF 10'000.00 (compte 330.332.00) a été attribué à l'investissement de l'aménagement extérieur du complexe scolaire. Il est compensé par la dissolution de la réserve de don du Giron 2011 (compte 330.480.00)

## **4. SANTE**

*(Charges -1'756.50; Revenus +405.20)*

### **460. Service médical des écoles**

*(Charges -1052.40; Revenus +405.20)*

Les frais des contrôles dentaires et traitements orthodontiques sont désormais passés au compte 460.351.00

## **5. AFFAIRES SOCIALES**

*(Charges +59'686.75; Revenus +63'641.40)*

### **540. Structures d'accueil de la petite enfance**

*(Charges +15'303.12)*

Il y eu plus d'enfants placés dans les crèches et chez les mamans de jour. L'augmentation due à l'introduction du 13<sup>ème</sup> salaire et des vacances payés pour les mamans de jour n'a pas été estimé assez haut.

## **580. Aide sociale**

*(Charges -1'524.70; Revenus +66'488.55)*

Les frais d'obligation de prise en charge des cotisations AVS pour les personnes assistées dépassent une nouvelle fois le budget, pour 2019 de CHF 1'843.70 (compte 580.303.01).

Le remboursement des bénéficiaires 2017 par ARCOS génère un revenu non budgété de CHF 22'956.50 dans le compte 580.436.03.

La facture cantonale finale pour la mise en œuvre de la législation sur l'aide sociale étant moins élevée que prévue au budget, elle a généré un revenu non budgété de CHF 42'640.05 (compte 580.451.00).

## **6. TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS**

*(Charges +394'373.25; Revenus +6'375.45)*

### **620. Routes communales et génie-civil**

*(Charges +394'051.91; Revenus -6'810.25)*

La diminution de frais budgétés au compte 620.314.00 (Entretien routes, places et signalisation, sécurité) de CHF 15'519.25 provient des frais prévus pour l'entretien de la route des Murailles qui n'a pas été réalisé et qui a été inclus dans un investissement en 2020.

Au compte 620.314.04 (Reprises de routes au domaine public), la charge de CHF 17'340.00, concernant les indemnités dues suite à la signature du verbal d'échange de terrain de Cheiry n'était pas budgétée.

Le dépassement de CHF 6'565.40 au budget du compte 620.315.00 (Entretien des véhicules et machines) est dû à divers travaux sur les véhicules du fait de conduites hydrauliques défectueuses.

Le compte 620.318.01 (Honoraires études réfection des routes) est inférieur de CHF 23'650.00 au budget. Les travaux prévus pour la route des Tuileries-Industrie n'ont pas été effectués en 2019.

Dans le compte 620.390.01 figurent des amortissements extraordinaires sur les routes, l'éclairage public et le véhicule édilitaire pour CHF 444'736.30.

## **7. PROTECTION – AMENAG. DE L'ENVIRONNEMENT**

*(Charges +410'457.74; Revenus +297'223.97)*

### **700. Approvisionnement en eau**

*(Charges et Revenus +36'695.86)*

Le compte d'approvisionnement en eau s'équilibre par un prélèvement à la réserve de CHF 52'579.71.

Dans le compte 700.314.00 (frais d'entretien), des frais non budgétés pour env. CHF 39'000.00 ont été payés pour la déviation d'une conduite d'eau à l'Impasse des Agges.

Les taxes de raccordement encaissées ont servi à amortir un investissement d'où les écritures en charge au compte 700.332.00 et en produit au compte 700.434.04 pour un montant de CHF 26'938.45.

### **710. Protection des eaux**

*(Charges et Revenus +246'985.28)*

Le compte de protection des eaux est équilibré après une attribution à la réserve de CHF 99'298.57 (compte 710.380.00).

Les investissements nets de 2019 pour CHF 232'605.23 ont été utilisés, selon la demande du Conseil général, pour amortir des investissements bouclés, par prélèvement à la réserve, d'où les écritures en charge au compte 710.332.00 et en produit au compte 710.480.00.

### **790. Aménagement du territoire**

*(Charges +61'308.85; Revenus +15'946.50)*

Le dépassement de CHF 39'430.00 du compte 790.318.00 (Honoraires des urbanistes) provient des frais de procédure nécessaires à la révision générale de notre PAL (CHF 40'070.00)

Les frais du PAD Avry-Centre facturés sur le compte 790.436.03 (Remb. frais PAD Avry-Centre) sont passés en charge aux comptes 790.318.04 (Avis de droit et procédures) pour CHF 20'400.00,

790.318.05 (Frais d'aménagement et mobilité) pour CHF 11'925.50 et 790.318.08 (Frais des urbanistes PAD Avry-Centre) pour CHF 1'840.00 et expliquent leur dépassement.

Les frais du PAD Fontanettes (compte 790.318.09) seront refacturés en 2020.

## **9. FINANCES ET IMPÔTS**

*(Charges +712'794.53; Revenus+1'218'566.93)*

### **900. Impôts**

*(Charges -12'881.95; Revenus +668'194.50)*

Les recettes 2019 estimées pour les personnes physiques (compte 900.400.05 et compte 900.400.06) et morales (compte 900.401.02 et compte 900.401.03) ont été calculées sur la base des estimations fournies par le canton et les provisions nécessaires ont été effectuées.

Les années antérieures à 2018 peuvent être considérées comme entièrement taxées et facturées pour les personnes physiques comme pour les personnes morales. Nous rappelons que depuis 2013, nous actualisons l'estimation des impôts des années précédentes encore à encaisser basée sur les impôts déjà encaissés et sur le solde non encaissé actualisé selon les estimations du canton. Cette façon de faire a pour but de lisser les provisions d'année en année pour tenter d'éviter autant que possible des pertes ou des bénéfices extraordinaires importants une fois les impôts effectivement encaissés. Selon recommandation du Service des communes, lors de l'établissement du budget, nous ne tenons pas compte des impôts à encaisser pour les années antérieures, puisque le budget de l'année devrait être décidé en fonction des revenus de l'année en cours. Cela précisé, le compte 900.400.00 concernant les impôts sur le revenu pour les personnes physiques des années antérieures présente un solde positif de CHF 7'754.45 et celui de la fortune (compte 900.400.01) un solde positif de CHF 99'850.95. En ce qui concerne les impôts des personnes morales pour les années antérieures, le compte de bénéfice (compte 900.401.00) présente un solde positif de CHF 159'356.60 et sur le capital (compte 900.401.01) un solde positif de CHF 26'339.85. Au vu des variations prévisibles, nos provisions sur les impôts courants ont également été adaptées en conséquence. Ceci génère des variations négatives CHF 68'600.00 sur les personnes morales.

A noter que les impôts prélevés à la source (compte 900.400.02) ont été inférieurs au montant budgété pour CHF 46'940.10.

Les impôts dits conjoncturels (impôts sur les prestations en capital, impôts sur les mutations, impôts sur les gains immobiliers, impôts sur les successions et donations) varient chaque année vers le haut ou vers le bas par rapport aux montants budgétés. Pour cette année, ils ont un résultat supérieur au budget de CHF 450'410.70.

### **940. Capitaux et emprunts**

*(Charges -109'215.56; Revenus -109'366.12)*

Les intérêts sur nos emprunts (compte 940.321.00) sont de CHF 18'277.70 inférieurs au budget, les nouveaux emprunts ayant été négociés à un taux très bas.

Les amortissements obligatoires font l'objet d'écritures pour un montant total de CHF 522'670.00 (compte 940.330.00), soit CHF 91'145.00 de moins que prévus. Ils sont déterminés selon la Loi sur les communes et calculés par le Service des communes, en fonction des autorisations d'emprunts et de la fin des travaux d'investissements.

Depuis 2015, des imputations internes des intérêts (compte 940.490.00) et des amortissements obligatoires (compte 940.490.01) sont effectués, ce qui explique les montants figurant dans ces deux comptes.

### **942. Immeubles**

*(Charges -99'295.22; Revenus +12'710.70)*

Le dépassement de CHF 1'244.50 au compte 942.314.01 (frais d'entretien de la maison communale) est dû aux frais d'adaptation du système d'alarme d'un montant de CHF 1'388.00.

Les frais de raccordement au chauffage à distance (compte 942.315.00) budgétés pour CHF 43'450.00 n'ont pas été facturés, les travaux n'ayant pas débuté en 2019.

Les rentes du DDP Rolle pour CHF 9'900.00 (compte 942.423.02) n'étaient pas budgétées.

### 943. Auberge Avry-Rosé

(Charges +11'474.05; Revenus +6'193.75)

Dans les frais d'entretien (compte 943.314.00), le dépassement du budget de CHF 14'965.85 est constitué des frais suivants : remplacement du lave-verre, entretien des machines à laver et sécher le linge, changement du micro sans fil, nettoyage et curage des canalisations du sous-sol, lavage des rideaux de la grande salle.

### 990. Clôture

(Charges +922'713.21 ; Revenus +640'834.10)

Tous les amortissements extraordinaires totalisant CHF 640'834.10 (compte 990.332.00) ont été décidés par le Conseil communal et ont fait l'objet d'une imputation interne dans les dicastères respectifs.

Une provision (compte 2400.01) a été créée sur la recommandation de notre fiduciaire, en vue de la recapitalisation de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat et a été passée en charge pour CHF 291'879.11 au compte 990.351.01.

## PRINCIPALES VARIATIONS ENTRE COMPTES ET BUDGET 2019

Boucllement du service social et ARCOS	CHF 65'596.55
Honoraires urbanistes	-CHF 39'430.00
Impôts sur les gains immobiliers et les mutations présentent	CHF 322'883.10
Contributions immobilières	CHF 37'958.15
Impôt sur prestations en capital	CHF 127'527.60
Impôts des années antérieures non budgétés	CHF 293'301.85
Impôts année en-cours	-CHF 68'600.00
Impôts à la source	-CHF 46'940.10
Amortissements Scm moins élevés et répartition sur dicastères pas budgété	CHF 91'145.00
Raccordement CAD non débuté	CHF 43'450.00
Variations inf. à CHF 30'000.- et commentées dans le message au CG	CHF 259'324.47
	<hr/>
	CHF 1'086'216.62
Amort. extrao. cimetièrre communal	-CHF 79'999.00
Amort. extrao. réaménagement place école-Fontanettes	-CHF 146'285.00
Amort. extrao places évitement de la Praly	-CHF 72'394.00
Amort. extrao aménagement zone 30 km/h	-CHF 52'353.00
Amort. extrao routes	-CHF 28'968.00
Amort. extrao éclairage public	-CHF 138'056.30
Amort. extrao véhicule tonne-pompe	-CHF 116'098.80
Amort. extrao. véhicule édilitaire	-CHF 6'680.00
Recapitalisation caisse de l'Etat	-CHF 291'879.11
	<hr/>
Bénéfice 2019	<b>CHF 153'503.41</b>

## COMPTE D'INVESTISSEMENT

Le compte d'investissement se résume comme suit :

Dépenses d'investissement totales	CHF 3'555'086.83
Recettes d'investissement totales	<u>CHF 184'263.60</u>
<b>Investissements nets</b>	CHF 3'370'823.23

Le budget 2019 prévoyait un montant d'investissements nets de CHF 3'540'092.00.

Le tableau des crédits annexé énumère la situation des crédits d'investissement au 31 décembre 2019.

## BILAN

Le compte 2590.33 (Fonds de compensation Lully) comprend l'entier des montants payés par tous les propriétaires des parcelles Fontanette-Est et Haut des Agges depuis 2017 ainsi que le 10% de provision versé par la commune d'Avry à la commune de Lully.

Le compte bloqué 1020.23 (BCF 30 01 512-705-05 Haut des Agges) ne comprend que les montants versés en 2019 par les propriétaires des parcelles du Haut des Agges,

## SITUATION FINANCIERE

Au 31 décembre 2019 la situation financière présente une dette de CHF 10'692'153.36 contre CHF 10'588'618.23 au 31 décembre 2018.

## ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements conditionnels hors bilan, c'est-à-dire les engagements contractés dans le cadre des associations de communes ou d'ententes intercommunales, sont mentionnés sur la liste annexée. Ils s'élèvent au 31.12.2019 à CHF 3'782'646.92.